



## Commission des Délégués

Réunion plénière du 31 août 2019 à CREYSSE - PV N°1

**PRESENTS** : MM. MATTENET Patrick (Président du District) - LACOTTE Jean-Joël (Président), TAIPA José - VERDUGIER Alain - PENDANX Patrick - DELEST Laurent - MANOURY Patrick - JACQUEMET Thierry - SPARROW Jacques - BURKE Paul - BALLAVOISNE Raymond - COMBEAU Jean-Jacques

**EXCUSES** : MM. REALLE Jean-Pierre - BOUZAGE Fernand - NOVARO Marc - LAVEAUD Jean-Pierre - DUMAS Jacques - MANES Serge - ANDRIEUX Paul - VIRECOULON Dominique

Jean-Joël LACOTTE prend la parole pour remercier Alain VERDUGIER et le Club de COTEAUX PECHARMANT pour leur accueil et le prêt de la salle et souhaite la bienvenue à tous les présents. Il donne la parole ensuite au Président du District. Il présente Paul BURKE (ancien arbitre) qui intègre cette saison l'effectif des délégués du District.

Patrick MATTENET indique que c'est la dernière fois qu'il assiste à la réunion de début de saison des délégués puisque son mandat s'achèvera le 16 mai 2020. Il revient sur les circonstances du départ d'Eric CHEVALIER qui poursuit sa carrière en Nouvelle Calédonie. Il informe l'assistance de la mise en place d'une nouvelle CDA pendant l'été suite aux démissions d'André BALDAUF et de Wilfried CHAUSSIER. Il souligne qu'il a une bonne remontée des clubs concernant les délégués dans l'exercice de leur mission. Il souhaiterait qu'il y ait plus de délégués sur les matchs de jeunes, la commission ne disposant désormais que de 3 délégués spécifiques jeunes. Il souhaite une bonne saison aux délégués officiels.

La commission se réunit tous les mercredis matin à Marsac. Elle prend connaissance des rapports reçus, les classe et désigne les délégués pour le week-end qui suit selon la priorité suivante : demande des clubs, demande des commissions.

Jean-Joël LACOTTE note une amélioration dans la rédaction des rapports de la saison dernière. Il convient néanmoins de détailler les circonstances et les conditions de l'exclusion des joueurs et/ou dirigeants. Il faut éviter de faire un copier-coller du rapport de l'arbitre. Le délégué ne doit rapporter uniquement ce qu'il a vu et ce qu'il a entendu. Les rapports seront bientôt envoyés aux délégués. Ceux-ci ont la possibilité de remplir les rapports en ligne.

Penser à consulter ses désignations jusqu'au dernier moment et également son téléphone. Des changements peuvent avoir lieu jusqu'au samedi midi.

En cas de problème sur un match, merci d'en informer M. LACOTTE le soir-même. Pour la rédaction des rapports, ne pas hésiter à prendre conseil auprès de collègues plus aguerris. Penser à inscrire vos kilomètres sur les rapports pour faciliter le paiement des frais enfin de mois.

Jean-Joël LACOTTE donne la parole aux participants puis les invite à remplir la fiche de renseignement et à prendre connaissance de la charte des délégués, l'approuver et la signer.